

Nidderaanwen

10, rue Principale

L-6165 Ernster

dp.niederanven@pt.lu

Au Collège du Bourgmestre et Echevins de la commune de Niederanven 18, rue d'Ernster

L-6977 Oberanven

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Monsieur le Ministre François Bausch 4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg

Administration des ponts et chaussées - Direction

38, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Niederanven, le 6 février 2021

Concerne : Problématique routière. (Part 1 – Senningerberg)

Messieurs, Mesdames,

Suite aux diverses réclamations, nous souhaitons contribuer à maximiser la sécurité de nos citoyens autant que diminuer les nuisances sonores.

Senningerberg

La zone la plus dangereuse étant le CR126/rue du Grunewald. L'ensemble du Senningerberg devrait bénéficier de mesures afin de réduire la vitesse des voitures au regard du code de la route. La route de Trèves ne fait pas exception.

Nos attentes:

Carrefour « rue du Grunewald, rue du Bois, rue du Golf et rue des Romains ».

Nous avons constaté sur site ainsi que des citoyens du Senningerberg et des personnes en attente d'un bus que les piétons et les cyclistes qui traversent le passage piétons dans la rue du Grunewald près de la Charlys-Gare sont mortellement en danger lors du passage.

La problématique ayant été signalée à plusieurs reprises, cette zone reste accidentogène, particulièrement pour nos enfants.

Analyse: Les feux de la rue du Grünewald et de la rue du Golf passent au rouge lorsque les piétons veulent traverser par le passage piéton. Dans la rue du Golf, il n'y a pas de problèmes, mais pour les piétons et/ou les cyclistes, le passage piétons dans la rue du Grünewald est une zone à risques.

Les voitures venant de la rue des Romains et voulant tourner à droite, regardent à gauche dans les rue du Golf et rue du Bois, ne remarquent pas le feu tricolore à leur droite et brulent donc, involontairement, le feu rouge.

C'est d'autant plus dangereux lorsqu'un chauffeur de camion (nombreux chantiers en cours dans la zone) tourne à droite. Il ne voit pas les piétons sur la droite traverser le passage zébré au feu vert piéton.

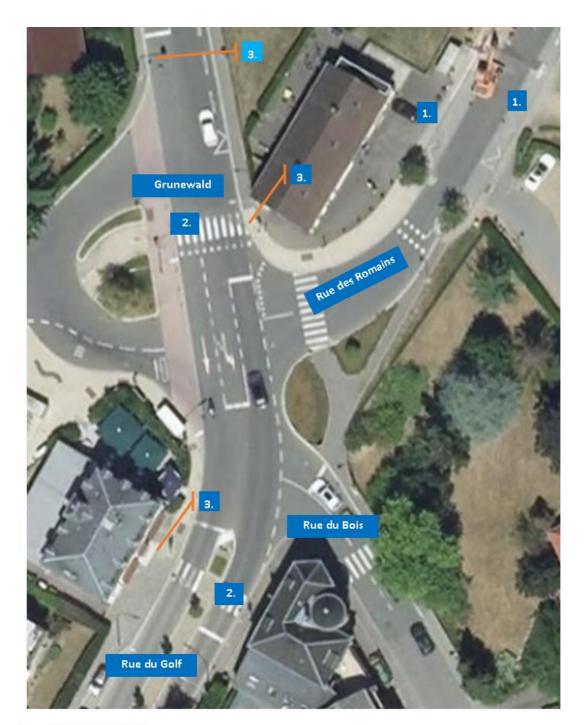
Le fait qu'il y a deux arrêts de bus scolaires (fondamental et secondaire) à l'entrée de la rue des Romains, ainsi que la crèche « Butzeschlass » aggrave la problématique, beaucoup d'enfants traversant la rue du Grunewald.

Il est étonnant qu'il n'y ait pas encore eu d'accident grave.

Une solution serait un feu de signalisation pour les voitures venant de la rue des Romains et tournant vers **la droite** dans la rue du Grunewald. Cela désamorcerait considérablement la situation.

Nous demandons donc que cette situation soit corrigée très rapidement afin de sécuriser la zone et empêcher tout accident futur.

Votre responsabilité devrait être engagée dans la protection de la vie de nos concitoyens.



- 1. Arrêts de bus scolaires
- 2. Passage piéton (feu rouge)
- 3. Les feux de circulation

Parking Charly près du château d'eau.

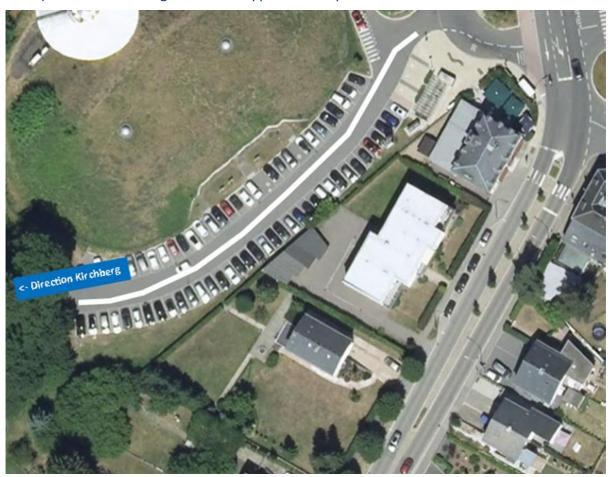
La piste cyclable Senningerberg - Kirchberg, très fréquentée, passe également par le parking susmentionné. Les nombreux piétons et enfants de la crèche « Butzeschlass » empruntent ce chemin pour faire des promenades..

La problématique tient dans le fait que les piétons et cyclistes marchent/roulent relativement près de l'arrière des voitures garées. L'automobiliste en phase de marche arrière risque de blesser les utilisateurs de cette piste.

La bande circulante entre les voitures garées à gauche et à droite est large, il serait judicieux d'y dessiner en son milieu une voie piétonne et cyclable et d'y ajouter des pictogrammes.



- A.) Pour les piétons et cyclistes, la bande est obligatoire.
- B.) La bande est un signal d'alerte supplémentaire pour l'automobiliste.



Signalisation des passages pour piétons.

Nous constatons que les passages piétons manquent d'une sécurité totale.

Nous demandons:

- de revoir encore une fois la situation actuelle des passages piétons.
- de poser des bornes réflectrices bleues/blanches comme d'autres nombreuses communes s l'ont déjà fait.
- pour le concept PEDIBUS, le nombre croissant de cyclistes et le système velooh, il est primordial de garantir une sécurité maximale aux usagers les plus vulnérables.
- L'argumentation incriminant les services des Ponts et Chaussées ne tient absolument pas la route au vu des éléments de sécurité mis en place dans d'autres communes.





Accès Senningerberg en provenance de Waldhof (CR126).

Cet axe présente un danger potentiel. Nous préconisons de réduire la vitesse à 70 km/h avant le dernier virage à droite le long du terrain de football synthétique, pour les raisons suivantes :

- 1. Long virage avant la bifurcation vers Hostert,
- 2. Mouvements à l'entrée du terrain de football synthétique derrière le long virage (croisement en direction de Hostert et Rameldange (H/R))
- 3. Entrée et sortie fréquentes de camions (Carrière Feidt).
- 4. Ralentissement pour l'agglomération Senningerberg
- 5. Arrêts de bus très fréquents avec passage zébré mal éclairé
- 6. L'accès à la zone industrielle de Bredewues.
- 7. Présence de personnes marchant (dans l'obscurité) en venant de Senningerberg vers le croisement (H/R) et verso.
- 8. Depuis le début de la pandémie, présence de nombreux cyclistes sortant de la forêt et utilisant le passage (H/R) pour rejoindre le CR126.





Nous vous serions reconnaissants de considérer ces doléances et de partager les préoccupations des citoyens.

Dans l'espoir que les demandes soient prises en compte, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

Pour le Parti Démocratique de Niederanven,

Conny van der Zande Georges Schmit

Conseiller communal Conseiller communal

Au Collège du Bourgmestre et Echevins de la commune de Niederanven 18, rue d'Ernster

L-6977 Oberanven

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Monsieur le Ministre François Bausch 4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg

Administration des Ponts et Cchaussées - Direction

38, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

DEMOKRATESCH PARTEI

Nidderaanwen

10, rue Principale L-6165 Ernster

nidderaanwen.dp.lu/

Ernster, le 22 mars 2021

Concerne : Lettre du 06.02.2021 : Problématique routière. (Part 1 – Senningerberg)

Mesdames, Messieurs,

A notre regret, la lettre du DP Niederanven du 6 février 2021 concernant la problématique routière au Senningerberg est restée sans réponse jusqu'à présent.

En tant que conseillers communaux, nous nous voyons dans l'obligation de défendre les intérêts de nos concitoyens et de leur signaler des risques et dangers potentiels.

Dans l'attente de votre réponse estimée, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

Pour le Parti Démocratique de Niederanven,

Conny van der Zande Conseiller communal Georges Schmit

Conseiller communal

José Carvalheiro - Service Technique

🕿 34 11 34 – 59 🖃 <u>circulation@niederanven.lu</u>

0326-59-DP lettre problèmes routiers.0120INFROU

Votre correspondant:

Référence à rappeler:

DP Nidderaanwen

c/o. M. Conny VAN DER ZANDE

10, rue Principale

L-6165 Ernster

Niederanven, le 29 mars 2021

Concerne:

Vos lettres du 06.02.2021 et du 22.03.2021

Problématique routière (Part 1 – Senningerberg)

Messieurs les conseillers communaux,

Nous revenons à vos courriers dans l'affaire émargée.

Veuillez noter que les questions soulevées dans votre courrier du 06.02.2021 ont fait l'objet d'une réponse en bonne et due forme lors de la séance du conseil communal en date du 05.03.2021.

À toute fin utile, nous tenons à vous rappeler les termes de l'article 25 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Art. 25. Les membres du conseil ont le droit de poser au collège des bourgmestre et échevins des questions relatives à l'administration de la commune. Il y est répondu par écrit dans le mois ou oralement lors de la première réunion utile du conseil communal, le tout dans la forme et de la manière prévues au règlement d'ordre intérieur.

Veuillez agréer, Messieurs les conseillers communaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

Raymond Weydert

le secrétaire,

Charel Jacoby

Administration communale de Niederanven Monsieur le Bourgmestre Raymond Weydert

Rue d'Ernster 18

L-6977 Oberanven



Nidderaanwen

10, rue Principale

L-6165 Ernster

Internet:

nidderaanwen.dp.lu/

Mail:

niederanven@dp.lu

Ernster, le 7 avril 2021

Concerne : votre courrier du 29.03.2021 / Problématique routière (Part 1 - Senningerberg)

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente nous accusons réception de votre lettre susmentionnée et attestons que vous avez répondu à nos questions conformément à l'article 25 de la loi communale, modifiée le 13 décembre 1988.

Nous confirmons vos réponses suivantes :

- Des pictogrammes seront mis en place sur le revêtement du parking. (Ces travaux ont été déjà réalisés entretemps.)
- Une solution pour le carrefour <u>« rue des Romains, rue du Grunewald, rue du Golf et rue du Bois »</u> sera élaborée dans les meilleurs délais en collaboration avec les experts de la société Schroeder & Associés.

Dans l'attente d'une suite à ces sujets, nous vous présentons, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la fraction du parti démocratique,

C. van der Zande



Département des travaux publics

Référence:

265420 / 044772 RS - MC

Dossier suivi par : Marc Cornelius marc.cornelius@tp.etat.lu 247-83345 Parti Démocratique de Niederanven 10, rue Principale L-6165 Ernster

Luxembourg, le - 8 AVR. 2021

Concerne:

Problématique routière (Part 1 – Senningerberg)

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de réaction à votre lettre du 3 février 2021 et j'accuse bonne réception de votre lettre du 22 mars 2021, relative à l'objet cité en référence.

Je tiens à vous informer que mes services sont en train d'analyser les problématiques évoquées dans votre lettre du 3 février 2021 et je ne tarderai pas d'y revenir dès que je serai en possession des rapports afférents.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Bausch Ministre de la Mobilité

et des Travaux publics